

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-135 du 30 Avril 1981

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Communications,
de l'intérim du Camarade Paul KPOFFON,
Ministre de la Santé Publique pour compter du
30 Avril 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 30 Avril 1981, le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Communications est chargé de l'intérim du
Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Paul KPOFFON.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Avril 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTC-MSP 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DGCT 1 ONEPI-
Gde Chano. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-